



HANDICAP

PRIORITÉ AU MAINTIEN DE L'AUTONOMIE





Entretien avec
Jean-Jacques Lasserre,
Président du Conseil
départemental
des Pyrénées-Atlantiques

Handicap : « Nous avons un devoir de solidarité »

Parmi les compétences du Département, quelle place occupe la question du handicap ?

Toutes les compétences du Département sont exigeantes et utiles, mais celle du social l'est entre toutes, et particulièrement le handicap. Nous avons un devoir de solidarité, alors que le handicap concerne toutes les strates de la population, de l'enfance aux personnes âgées. Le Département a la charge de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et du versement de la Prestation compensatoire de handicap (PCH), à domicile ou en institution. En termes d'engagement, le handicap représente 30 % de nos dépenses sociales, soit 130 millions d'euros consacrés chaque année. C'est un très haut niveau d'engagement que nous mobilisons, notamment pour accompagner les personnes en situation de handicap vers plus d'autonomie et d'inclusion sociale.

Le Département a créé une MDA, Maison départementale de l'autonomie. Pourquoi cette initiative ?

Parce qu'elle répond à notre engagement en faveur d'une modernisation et d'une évolution des services publics vers plus de proximité avec les usagers. Avec la MDPH, nous étions présents physiquement à Pau et à Bayonne. Avec cette Maison départementale de l'autonomie, nous proposons désormais 18 sites physiques, dans lesquels

nos services départementaux sont prêts à répondre aux interrogations et traiter les demandes. Nous avons annoncé notre volonté de territorialiser l'action sociale. Derrière les mots, l'enjeu est de faciliter l'accès pour des usagers qui sont sensibles à cette proximité tout en ayant des structures et des équipes départementales immergées dans la réalité locale.

Derrière les personnes il y a souvent les aidants. Comment mieux les prendre en considération ?

En grande majorité, ce sont des aidants familiaux, qui consacrent leur dévouement et, quelque part, leur vie à leur proche. Je suis admiratif du dévouement de ces personnes, sur qui reposent nombre d'actions que nous menons. Là aussi, nous sommes attentifs à la situation des aidants et nous essayons de voir ce qui peut être mis en œuvre pour les soulager, notamment via des moments de repos. Il faut être sensible à leur travail et leur témoigner, à eux aussi, notre solidarité.

Quelles sont les grandes lignes du nouveau Schéma départemental de l'autonomie 2025-2030 ?

Nous travaillons sur ce schéma qui va couvrir les cinq prochaines années en construisant avec les parties prenantes et en prenant en considération les évolutions

Je suis admiratif du dévouement des aidants familiaux

à venir. L'accompagnement numérique va révolutionner les modèles, il faut voir quelles retombées positives en attendent. Nous voulons aussi accentuer les efforts pour mieux repérer les situations, car certains ne font pas jouer leur droit. Enfin, et c'est essentiel, il faut travailler l'attractivité des métiers de l'autonomie et du social.

Comment assurer cette ambition en matière d'autonomie dans un contexte de forte tension budgétaire ?

Le handicap est un secteur qui passe en priorité, mais cela ne nous exonère pas d'efforts d'analyse de nos pratiques qui peuvent déboucher sur des économies. Bien sélectionner les mesures qui ont le plus d'impact en matière d'autonomie, être exigeant sur la coordination de l'action de tous les partenaires, évaluer par les indicateurs de performance... sont autant de leviers nécessaires pour conjuguer engagement et rigueur.

Quelques chiffres clés du handicap



4 065

BÉNÉFICIAIRES
de la Prestation de
compensation du handicap
(PCH) et de l'Allocation
compensatrice pour tierce
personne (ACTP)
(versées par le
Département).

37,16 M€ en 2024



1 340

BÉNÉFICIAIRES
de l'Aide sociale à
l'hébergement (ASH)
en établissement
handicap.

59,19 M€ en 2024



493

**PERSONNES
HANDICAPÉES
VIEILLISSANTES**
bénéficiaires
de l'aide sociale.

6,94 M€ en 2024



412

ÉLÈVES
en situation de
handicap bénéficiant
d'une prise en charge
pour le transport
adapté sur l'année
scolaire 2024/2025.

3,5 M€ en 2024



210

PLACES DE SERVICES
d'Accompagnement
à la vie sociale
(SAVS)



Geneviève Bergé,
Conseillère départementale
déléguee aux personnes
handicapées

Chef de file des solidarités, le Département se mobilise pour répondre aux situations de dépendance et de handicap. Un engagement matérialisé cette année par la création de la Maison départementale de l'autonomie, guichet unique permettant d'être plus proche des usagers, plus efficace et plus lisible.

Le Département veille à garantir l'égalité des chances et met l'inclusion au cœur de ses actions. À commencer par l'accompagnement des personnes en situation de handicap physique, sensoriel, psychique ou mental dans tous les aspects de leur vie : éducation, logement, emploi, déplacements, accès à la culture et aux activités sportives, etc. Au-delà du versement des prestations individuelles (en particulier la Prestation de compensation du handicap, dont le nombre de bénéficiaires a augmenté de 30 % en cinq ans), le Département soutient et finance l'accompagnement et l'hébergement des personnes en situation de handicap, assurés par un tissu dense d'associations et de structures médico-sociales. Il se tient aux côtés des personnes concernées et de leurs familles à

tous les âges de la vie, de la petite enfance au grand âge.

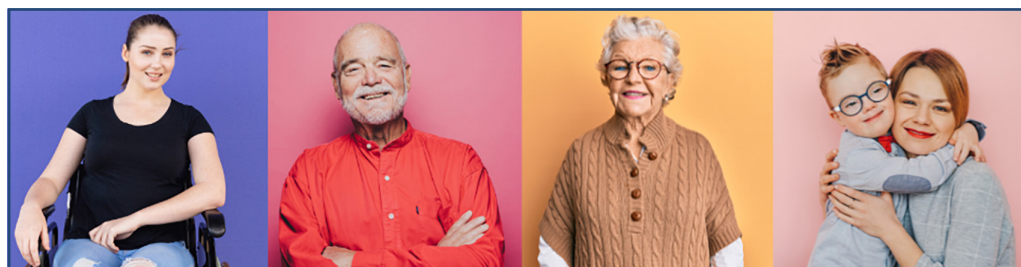
Le Département est également un acteur clé de l'accompagnement des seniors, alors que le vieillissement de la population s'impose comme une problématique majeure pour le territoire. L'institution se mobilise pour prévenir et accompagner la perte d'autonomie, notamment à travers l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), le financement des aides ménagères et du portage de repas ou encore celui des Ehpad.

UN GUICHET UNIQUE POUR LE HANDICAP ET L'AUTONOMIE

Hébergement, soins, adaptation des conditions de vie, prévention, etc., le vieillissement et le handicap présentent des enjeux communs, dont la place des aidants n'est

pas la moindre. C'est parce que les besoins sont de plus en plus importants que le Département a engagé une mutualisation de ces deux champs, avec la création de la Maison départementale de l'autonomie (MDA). « Il ne s'agit pas d'une structure nouvelle mais bien du rapprochement entre la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et le Service Autonomie du Conseil départemental. L'objectif est d'être au plus proche des usagers en matière de handicap et d'autonomie, en mutualisant les moyens et en simplifiant les démarches. Ainsi, un guichet unique permet de déposer son dossier, que l'on soit en situation de handicap ou en perte d'autonomie liée à l'âge », explique Geneviève Bergé, Conseillère départementale déléguée aux personnes handicapées.

La MDA, basée à Pau, se décline en 18 points d'accueil accessibles à tous en différents lieux du territoire. La structure dispose également d'un numéro de téléphone unique et d'un site internet dédié pour faciliter l'accès aux informations et aux démarches. « Nous avons recruté sept agents pour gérer cette plateforme téléphonique et formé 150 agents aux enjeux de l'autonomie. Tout cela nous a permis de réduire les délais de traitement et de nous rapprocher de ceux prévus par la loi », souligne l'élue, par ailleurs présidente de la MDPH. Cette avancée majeure préfigure le futur Service public départemental de l'autonomie, qui permettra de mieux coordonner les intervenants et de garantir un meilleur accès au droit.



Plus proche de vous pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches en lien avec la perte d'autonomie

Activité MDA

6 500 ACCUEILS ENREGISTRÉS PAR MOIS

en moyenne depuis l'ouverture dont **75 % d'appels téléphoniques** (plateforme départementale) et **25 % d'accueils physiques** sur les différents points d'accueil en territoire.

200 APPELS PAR JOUR EN MOYENNE SUR LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE.



Maison départementale de l'autonomie
des Pyrénées-Atlantiques



- > **18 POINTS D'ACCUEIL SUR LE DÉPARTEMENT**
- > **1 SEUL NUMÉRO : 05 59 04 64 64**
- > **www.mda64.fr**



156

PLACES DE SERVICES
d'Accompagnement
médico-social pour
adultes handicapés
(SAMSAH)



596

PLACES
de foyers d'hébergement



128

PLACES
de Maison pour
personnes handicapées
âgées (MAPHA)



210

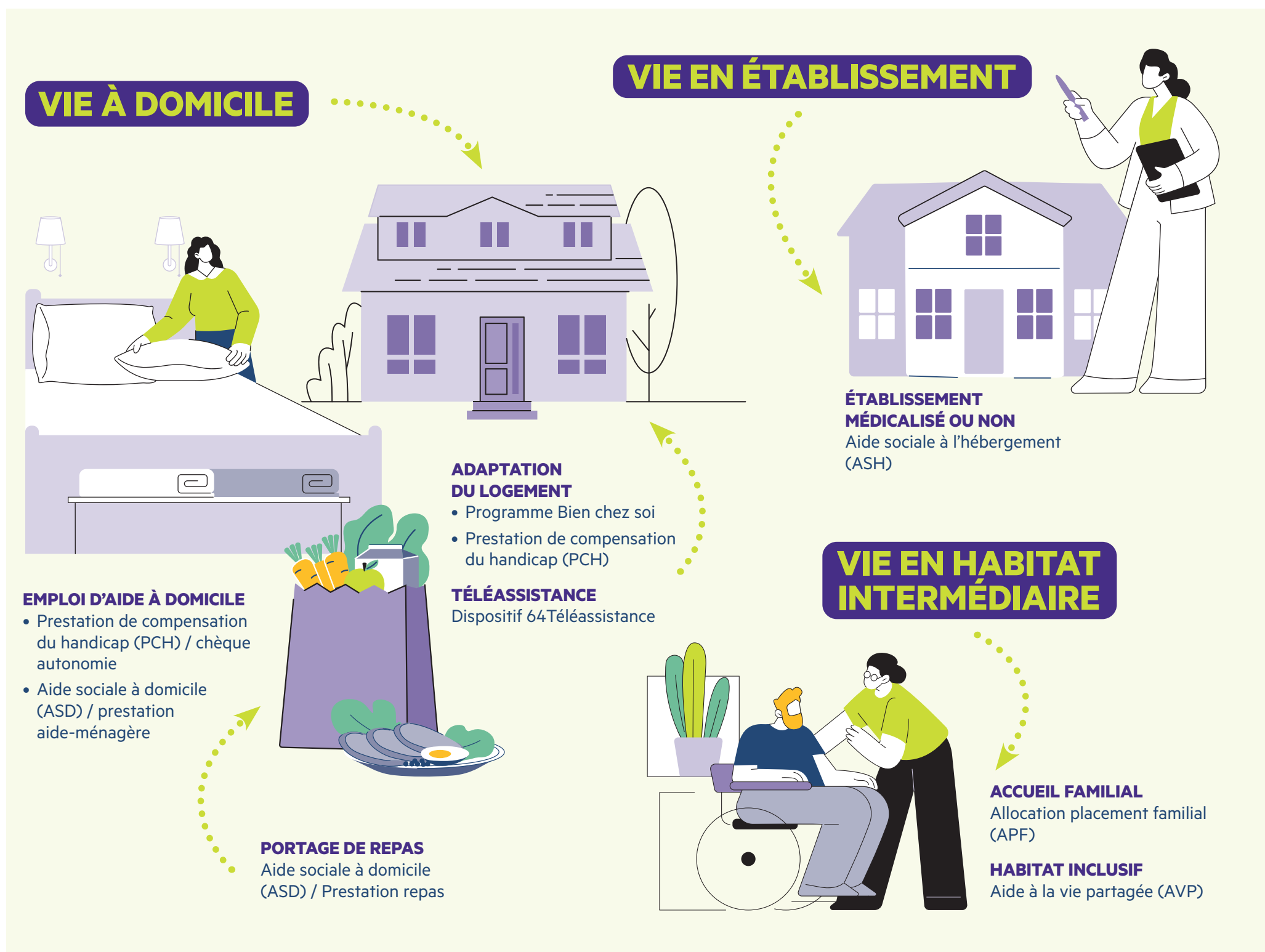
PLACES
de Foyers d'accueil
médicalisés (FAM)



587

PLACES
de foyers de vie

Le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Maison départementale des personnes handicapées proposent des réponses adaptées à chaque situation



La Maison départementale de l'autonomie (MDA) des Pyrénées-Atlantiques a pour objectif d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les aidants familiaux.

Chacun peut contacter la MDA au 05 59 04 64 64 ou se rendre dans l'un des 18 points d'accueil MDA pour découvrir les droits et les dispositifs existants, pour compléter un formulaire de demande d'aide ou pour toute question relative à son dossier.

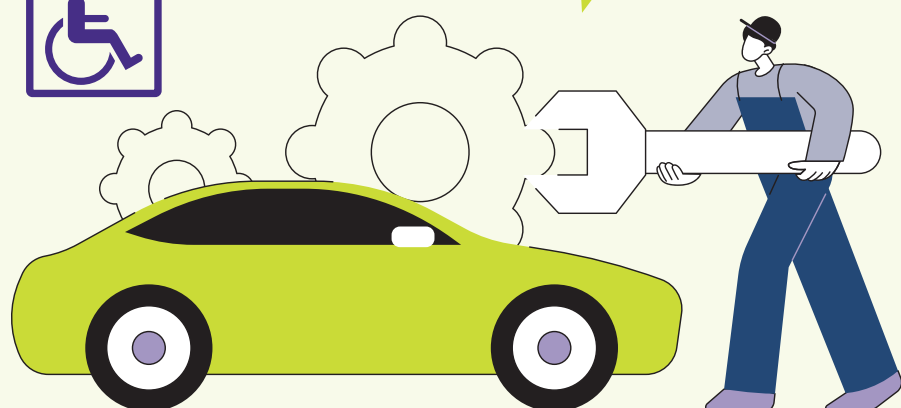
Par ailleurs, le site internet www.mda64.fr est désormais le seul et unique site internet dans les Pyrénées-Atlantiques dédié à l'information et aux démarches en lien avec la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Ce site offre un accès simplifié à l'information, aux aides et aux démarches.

MOBILITÉ

STATIONNEMENT, TRANSPORTS, VÉHICULE

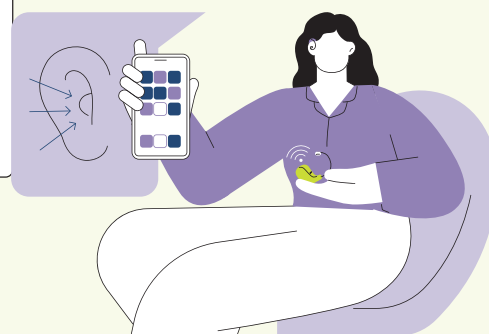
- Carte de stationnement (CMI)
- Transports scolaires adaptés
- Adaptation du véhicule avec la Prestation de compensation du handicap (PCH)



VIE PROFESSIONNELLE

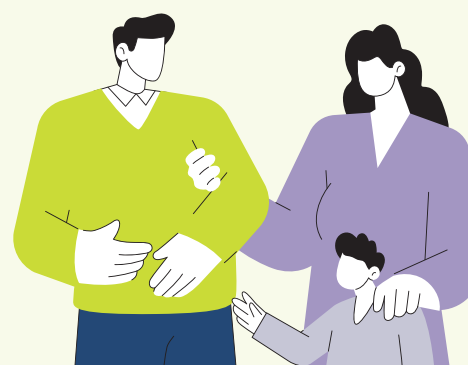


- Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Allocation adulte handicapé (AAH)



SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)



Retrouvez l'ensemble des formulaires de demande pour ces dispositifs sur le site de la Maison départementale de l'autonomie :

- > www.mda64.fr
- > 05 59 04 64 64
- > 18 points d'accueil



Scannez ce QR code pour accéder directement au site.



Le centre d'animations de Saint-Pierre-d'Irube, qui a fait de l'accueil inclusif des enfants une priorité, porte depuis 2014 le dispositif départemental Handi Ressources 64 pour accompagner professionnels et familles d'enfants de 0 à 17 ans.

650
personnes concernées

Elle ne pourrait pas mieux porter son nom. L'association Elgarrekin, « ensemble » en basque a, dès sa création en 1993, fait de l'accueil des enfants en situation de handicap une priorité, en proposant des activités ludiques permettant la participation et l'inclusion de tous. Un accueil qui s'est étoffé avec le recrutement en 2010 d'éducateurs spécialisés et une sensibilisation de toute l'équipe d'animation au handicap. « Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la CAF et le Département nous ont soutenus dans cette démarche,

Elgarrekin, accueillir tous les enfants

jusqu'à nous missionner en 2014 pour porter le dispositif Handi Ressources », explique Delphine Larrue, directrice d'Elgarrekin. L'idée ? S'appuyer sur l'expertise, l'expérience et le réseau de la structure pour sensibiliser et former les animateurs de centres de loisirs et les familles d'enfants en situation de handicap. « Nous avons commencé par les enfants de 6 à 17 ans puis, en 2023, suite à un appel à projet de la CAF, nous avons élargi cet accompagnement aux enfants de 0 à 6 ans, en travaillant avec les crèches et les jeunes parents », précise Delphine Larrue.

ACCOMPAGNER PROFESSIONNELS ET FAMILLES

Elgarrekin a développé une palette d'actions pour répondre aux besoins des familles, des

aidants et des professionnels qui gravitent autour de ces enfants. À commencer par la sensibilisation et la formation des professionnels autour de l'accueil de ces enfants en milieu ordinaire, qui a touché l'an dernier 650 personnes. « C'est d'autant plus important que les centres de loisirs et les crèches sont parfois les seuls lieux de socialisation pour ces enfants », souligne la directrice d'Elgarrekin. L'association, qui mobilise quatre professionnels sur ce dispositif, apporte également conseil et suivi aux structures d'accueil, et peut effectuer des observations sur site pour construire avec les professionnels et les parents des outils au plus près des besoins de chaque enfant. Enfin, elle accompagne des dizaines de familles chaque année tout au long de leurs démarches en faveur de l'accueil

inclusif. L'association dispose même depuis 2023 d'un pôle physique, Handi Ressources 64, financé par le Département et la CAF pour accueillir les professionnels et les familles. « Les besoins sont importants, car on repère mieux ces enfants. Les portes des structures s'ouvrent au handicap, même s'il n'y a pas encore suffisamment. Tout le monde est sensibilisé et les élus en font une priorité », constate Delphine Larrue, qui mesure le chemin parcouru depuis 1993 où le centre d'animation de Saint-Pierre-d'Irube était pionnier de l'accueil de tous les enfants. Son équipe porte aujourd'hui à travers tout le département ce leitmotiv. « Faire que ces enfants soient avec leurs pairs et participent aux activités comme les autres. À nous de nous adapter pour les rendre accessibles. »

L'Étincelle 64 fait de l'habitat inclusif une réalité

L'association béarnaise a créé le premier habitat inclusif entièrement dédié aux personnes en situation de handicap mental, à Nay. Un projet pleinement intégré à la vie du village, qui offre une alternative autonome à sept colocataires.

C'est une colocation presque comme les autres. Une grande maison à Nay, avec un jardin, des espaces de vie partagés, cinq chambres et deux studios indépendants. Sauf que ses sept colocataires sont tous porteurs de handicap mental. « A nous » (à nous) est le premier projet d'habitat inclusif réalisé par l'Étincelle 64. Créée en 2009, l'association se mobilise depuis pour développer des lieux de vie innovants à destination d'adultes en situation de handicap souhaitant mener leur propre vie. En 2015, après avoir acquis deux maisons à Nay, elle ouvre ainsi une plateforme d'accueil et de répit pour accueillir des adultes

en journée. « Nous proposons cinq jours d'accueil par semaine sur Nay à des adultes de 17 à 72 ans en situation de handicap mental et psychique, qui sont soit en institution ou en hôpital psychiatrique, soit en famille. L'idée est de partager des temps de vie ordinaire, préparer un repas, faire des courses mais aussi des activités de loisirs, tout en accordant des pauses aux aidants familiaux », explique Jean-Luc Lacoste, directeur de l'Étincelle 64.

PARTENARIATS LOCAUX

En 2021, l'association répond avec succès à l'appel à projet du Département pour développer de l'habitat inclusif sur le territoire.

« Le Département nous a fait confiance dans le développement d'un habitat inclusif dédié à 100 % aux personnes en situation de handicap mental, ce qui était inédit », précise Marie Salesses, Présidente de l'Étincelle 64. L'association aménage la maison voisine de celle dévolue à l'accueil de jour, tout en développant les partenariats avec les structures médico-sociales de la plaine de Nay. « Nous travaillons avec le SIVOM Autonomie et un cabinet d'infirmiers nayais, dans une relation de proximité. L'idée du projet était aussi de faire travailler les structures locales et de valoriser les métiers, notamment les aides à domicile », avance

Marie Salesses. Pour financer ce fonctionnement, l'association a mis en œuvre des solutions innovantes. « Le Département a facilité le projet en acceptant de verser l'Aide à la vie partagée directement à la colocation et en mutualisant la Prestation de compensation du handicap (PCH), ce qui simplifie les démarches administratives », précise Jean-Luc Lacoste. Résultat, depuis leur entrée en 2023, les sept colocataires, âgés de 23 à 64 ans, sont toujours là. « Ils sont ravis d'être chez eux et le revendiquent. Ils cohabitent en ayant le souci les uns des autres » avance Jean-Luc Lacoste. Autre avantage, « le fait de vivre dans

« Ils sont ravis d'être chez eux et le revendiquent. Ils cohabitent en ayant le souci les uns des autres. »

un village est très sécurisant pour eux, et permet de respecter leur autonomie dans un cadre sécurisé », ajoute Marie Salesses. Un cercle vertueux que l'association entend reproduire en ouvrant prochainement un deuxième pôle associant plateforme de répit et habitat inclusif, cette fois-ci à Sauvagnon.



Une place pour tous au collège

Les initiatives se multiplient pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Permettre à tous les enfants de bénéficier d'un enseignement de qualité, quels que soient leurs besoins particuliers, tel est l'esprit de la loi de 2005 sur l'école inclusive. Une école pour tous, qui passe par des dispositifs adaptés mais aussi par un état d'esprit partagé. « L'école inclusive, ce n'est pas un enseignement spécifique mais un système collectif qui concerne l'ensemble des maillons de l'établissement scolaire. Il faut faire le pari d'un environnement qui permette à chaque élève d'apprendre en fonction de ses besoins », avance Serge Thomazet, enseignant chercheur, membre de l'Association scientifique et technique pour le développement

d'environnements inclusifs. Parmi les 49 collèges du département, Jean Rostand à Biarritz fait figure de référence en matière d'inclusion scolaire. Il abrite une SEGPA*, une ULIS – troubles de la fonction motrice, une ULIS – troubles de la fonction cognitive, des Unités d'enseignement externalisées des Instituts médico-éducatifs Plan Cousut à Biarritz et Aintzina à Boucau. L'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) est un dispositif qui favorise la scolarisation d'élèves en situation de handicap en offrant un accompagnement personnalisé avec un professeur spécialisé, un programme adapté aux capacités des élèves et des temps partagés avec les élèves de leur classe de référence.

CHANGER LES REGARDS

Le regard des collégiens sur le handicap évolue. Plus que

par le discours, c'est au travers de l'expérience qu'émergent la compréhension et l'acceptation de la différence. « Notre travail est de mettre en place les conditions qui vont permettre la mise en relation des élèves. Car on ne décrète pas les relations humaines et les amitiés », rappelle Thierry de la Hera, coordonnateur de l'ULIS du collège Jean Rostand à Biarritz. L'établissement multiplie les initiatives pour rapprocher les jeunes, comme ces temps partagés entre des élèves en situation de handicap moteur et les sections sportives du collège. En outre l'établissement est également équipé de « Ted I » ; un robot qui permet aux enfants malades d'être représentés en classe. Ceux-ci ont la possibilité de téléguider le robot depuis l'hôpital ou même leur domicile. Une innovation qui permet de préserver le lien et l'interaction avec la classe. Un accueil reste cependant à éviter.



« Inclure, ce n'est pas associer à tout prix. Il faut que ce soit accepté par l'élève, que ce soit confortable pour lui. Il faut être à son écoute », met en avant Nelly Mary, Principale adjointe du collège Jean Rostand. Pour autant, l'expérience le montre, l'inclusion est bénéfique à tous les élèves et, au-delà, à la société. « Plus la scolarisation de jeunes en situation de handicap

Inclure, ce n'est pas associer à tout prix.

est importante, plus la tolérance de nos élèves est grande, tout comme leurs capacités d'entraide et d'empathie », confirme Nelly Mary.

* SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté. Classe dédiée aux collégiens présentant des difficultés scolaires graves et persistantes.

18 › 21 mars 2026

championnats de France
de paraski adapté à Gourette

L'inclusion par le sport

Les Comités départementaux handisport (CDH) et sport adapté (CDSA), partenaires de l'inclusion par le sport.



Les Jeux paralympiques de Paris, énorme succès médiatique et populaire, ont amené le public à découvrir et soutenir de grands sportifs. Mais ils sont venus rappeler, plus globalement, l'importance de la pratique sportive comme vecteur de santé et de bien-être. Tel est, en tous cas, le message que veut faire passer le Département, dans le cadre de son programme « Héritage 2024 » avec une attention particulière portée au handisport, dédié aux personnes en situation de handicap physique ou sensoriel et au sport adapté, destiné aux personnes en situation de déficiences ou de troubles psychiatriques. Et pour cela, le Département a décidé de maintenir à la hausse les subventions accordées aux Comités départementaux handisport (CDH) et sport adapté (CDSA), dans le cadre de la Convention 2025-2028. « C'est un partenaire essentiel pour

nous, qui est très dynamique sur la question et qui n'a pas baissé ses subventions », tient à souligner Fabrice Guillot, Président du CDSA. « Le Conseil départemental porte une vraie attention au sport et au handicap. On peut compter sur eux depuis longtemps pour avancer », complète Michel Pirotte, président du CDH. Et de citer cette initiative du Conseil départemental pour développer le mécénat d'entreprise en faveur du handisport et du sport adapté. Des soutiens nécessaires pour que les deux structures puissent poursuivre et développer leurs activités sur le Pays basque et le Béarn. D'autant que les demandes sont importantes, entre les animations dans les structures et les initiatives pour favoriser la mixité et l'inclusion. Comme ces journées « famille », qui permettent aux personnes en situation de handicap, leurs aidants et leurs proches de se rencontrer autour d'activités sportives et ludiques

(bowling, karting, randonnée en swincar, etc.). « Ce sont des moments importants qui permettent de créer des liens et aux familles d'échanger sur leurs expériences », souligne Michel Pirotte. Créer des liens et favoriser le bien-être, c'est l'objectif du CDSA à travers l'Activité physique adaptée mais aussi l'accessibilité des pratiques sportives de pleine nature aux personnes en situation de handicap mental. L'association milite également pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs ordinaires. Et se mobilise pour donner toute sa visibilité au sport adapté, avec de belles initiatives comme l'organisation des championnats de France de paraski adapté du 18 au 21 mars 2026 à Gourette. Une date à ne pas manquer.

L' ADAPEI 64 en soutien aux parents en situation de handicap

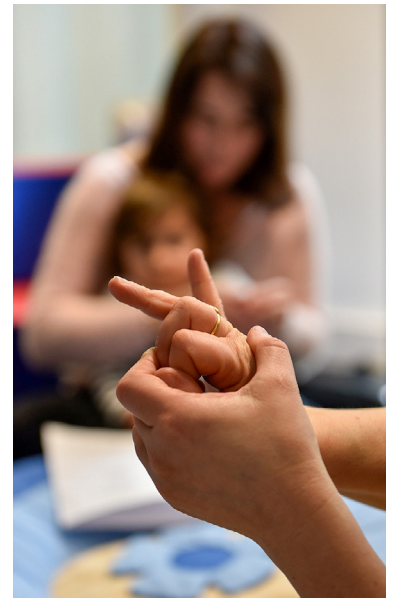
L'association a développé un accompagnement des futurs parents en situation de handicap, du projet aux premières années de vie de l'enfant, créant des ponts nécessaires avec les acteurs de l'enfance.

Depuis plus de 60 ans, l'ADAPEI 64 (Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales) soutient et accompagne les personnes en situation de handicap, en s'appuyant notamment sur ses 41 établissements, dont sept ESAT (Établissements et services d'aide par le travail). Référence dans le champ du handicap,

l'association emploie un millier de salariés qui interviennent auprès de plus de 2 200 personnes dans tous les aspects de leur vie : l'hébergement, l'accompagnement à domicile, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à la culture et au sport, etc. jusqu'à la vie parentale. L'association a vu grandir ce besoin parmi les personnes accompagnées dans le cadre du SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) qui concerne des adultes vivant en autonomie dans la cité. « Cela recouvre une multitude de situations, du désir d'enfant à l'arrivée d'un bébé, en passant par l'accompagnement à la grossesse. C'est en voulant les aider dans cette phase de vie que nous nous sommes rendu

compte de l'absence de structures dédiées », explique Laurent Armand, Directeur de l'ADAPEI 64. Ainsi, dans les dix nouvelles places de SAVS ouvertes par l'ADAPEI en 2024 avec le soutien du Département, une partie est dédiée à cette aide à la parentalité. « Nous intervenons en tant que médiateur entre les familles en situation de handicap et les acteurs - maternités, PMI, crèches, écoles - qui sont peu familiarisés avec le champ du handicap. C'est dans cette interface que peuvent survenir des incompréhensions », précise Rémi Campagne Ibarcq, chef du service SAVS. Car si le handicap des enfants est aujourd'hui mieux pris en compte, celui du parent l'est nettement

moins. Et ce décalage peut créer des situations d'alerte qui amènent les services de protection de l'enfance à intervenir. « Lorsqu'une mesure de protection est mise en place, nous aidons les parents à rester dans leur rôle et à maintenir le lien avec leur enfant. Notre rôle de médiation est aussi de rassurer les services de protection de l'enfance tout en étant à l'écoute de leurs préoccupations », ajoute Rémi Campagne Ibarcq. Médiateur qui rassure autant les parents que les professionnels sur les attentes de chacun, l'ADAPEI 64 a ainsi intégré plusieurs réseaux, dont le réseau départemental d'accompagnement à la parentalité afin de sensibiliser tous les acteurs aux spécificités que représente le handicap dans



l'apprentissage de la parentalité. « Accueillir un enfant dont le parent est en situation de handicap rend nécessaire d'adapter son discours, de favoriser l'accessibilité des lieux et respecter le temps de la vie parentale. Nous aidons les acteurs à s'adapter. »

Ouzom, l'unité pilote pour les jeunes en grande difficulté



L'association des PEP 64 a créé avec le soutien du Département une structure pilote pour accueillir des enfants en difficultés multiples. Une initiative appelée à se développer alors que les besoins d'accompagnements spécifiques sont en hausse.

Elle est connue pour son engagement dans l'éducation populaire, avec ses centres de loisirs et de vacances. Mais l'association des PEP 64 a des missions bien plus larges, accompagnant enfants, adolescents et adultes dans les domaines éducatif, pédagogique, thérapeutique et social avec une quinzaine d'établissements

sanitaires et sociaux. Un large champ d'intervention qui a amené l'association à créer, avec le soutien du Département, une unité pilote à Igon pour accueillir des enfants à difficultés multiples ou à besoins spécifiques. Son nom ? « OUZOM, comme le ruisseau qui serpente non loin du site. Une métaphore intelligente de la vie de ces enfants qui cumulent les difficultés familiales, sociales et psychiques », explique Stéphane Gracia, Directeur général adjoint des PEP 64. Face au manque de places en pédopsychiatrie et dans les établissements médico-sociaux spécialisés, le Département se voit contraint de compenser une prise en charge très soutenue pour les enfants qui lui sont confiés au titre de l'Aide sociale à l'enfance mais qui pour autant présentent un problème de santé psychiatrique ou de handicap qui nécessiterait une prise en charge dans des établissements qui relèvent de la compétence de l'État.

« Ces enfants ont des profils qui requièrent un accompagnement personnalisé et une surveillance permanente. C'est pourquoi nous avons opté pour une structure non mixte, resserrée, de jeunes de 12 à 18 ans, encadrés par une dizaine de professionnels aguerris et en lien

étroit avec le secteur sanitaire et pédopsychiatrique. » Des moyens conséquents, à la hauteur des enjeux. « Ces enfants ont un parcours chaotique. Quand ils arrivent, ils sont effondrés psychologiquement. Cela implique d'aller chercher d'autres méthodes, de sortir des sentiers battus avec des accompagnements quasi individuels. C'est très exigeant, un challenge professionnel fort et un travail de longue haleine qui nécessite de s'épauler et parfois de se remobiliser », avance Stéphane Gracia. Et si les jeunes testent en permanence la solidité de l'encadrement, les équipes voient aussi de petites victoires, des messages positifs comme cette récente signature d'un contrat d'apprentissage par un jeune de l'unité. « Cela nous confirme que cette approche resserrée et individualisée, non mixte, apporte une réponse. » Le modèle va d'ailleurs être dupliqué sur le territoire avec un appel à projet lancé par le Département pour créer trois à quatre unités supplémentaires. L'association des PEP 64 étudie le projet d'une mise en réseau avec d'autres structures pour partager les bonnes pratiques et participer collectivement à donner une chance à ces enfants.

CHALLENGE JONATHAN LASSUS-DAVID

À Oloron, défis sportifs, concerts et bénévolat inclusif

La 4^e édition du challenge Jonathan Lassus-David a mobilisé près de 450 bénévoles, dont plusieurs porteuses de handicap venues prêter main forte à l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Oloron.

Plus de 90 équipes lancées dans les rues d'Oloron pour relever les défis sportifs de deux courses d'orientation, des milliers de personnes réunies le soir pour des concerts d'anthologie de Black M et d'IAM... la 4^e édition du challenge Jonathan Lassus-David, organisé par l'Amicale des pompiers d'Oloron, a fièrement porté la mémoire de ce soldat du feu mort en service en janvier 2018 tout en apportant des souvenirs mémorables aux Oloronais.

